



Séminaire du GEVIPAR, lundi 6 décembre 2010

L'AGENDA D'UN PARLEMENTAIRE

Intervenants :

- **Guy Geoffroy**, député de Seine-et-Marne
- **Patrick Le Lidec**, chercheur (CNRS-CERSA / Université Paris 2)

Séance présidée par M. Eric Thiers, conseiller des services de l'Assemblée nationale.

M. Eric Thiers a remercié M. Guy Geoffroy et M. Patrick Le Lidec d'avoir accepté de participer à cette séance consacrée à l'agenda parlementaire qui doit permettre de mieux comprendre, très concrètement, comment s'organise un parlementaire face à la multitude de tâches qui sont les siennes. Il a rappelé notamment que M. Guy Geoffroy était vice-président de la commission des lois de l'Assemblée nationale et qu'il avait, entre autres, exercé lors de cette législature les fonctions de rapporteur sur la mission relative aux violences faites aux femmes, étant ensuite rapporteur de la proposition de loi qui en fut la conséquence ; il est actuellement rapporteur de la mission d'information sur la prostitution en France.

M. Guy Geoffroy a tenu à introduire son propos en rappelant qu'un parlementaire bien organisé ne peut répondre, au mieux, qu'à un quart des sollicitations auxquelles il est exposé quotidiennement. Pour être député, il faut donc être passionné, et déterminé à consacrer à cette passion le maximum de temps – tout en sachant que l'on sera toujours obligé de faire des choix et de laisser des invitations de côté.

Il a également précisé que, si lui-même ne gérait pas intégralement son agenda, tout ne lui échappait pas non plus. Ses collaborateurs organisent son temps en fonction de « lignes directrices » liées à son « profil » de parlementaire. Mais il inscrit également personnellement une partie de ses obligations dans son agenda ou indique à ses assistants sa volonté de se rendre impérativement à tel ou tel rendez-vous. Il s'agit alors d'arbitrer entre ce qui apparaît comme des priorités et les autres obligations qui avaient été prévues par lui ou pour lui à la même date.

Après ces propos introductifs, M. Guy Geoffroy a présenté le détail de l'organisation de son agenda.

Le **mardi**, tout d'abord, est pour l'immense majorité des parlementaires le premier jour de la semaine passé au Parlement. Tous les députés sont donc présents à l'Assemblée nationale. L'organisation de la matinée se révèle assez simple : elle est consacrée aux réunions du bureau du groupe (si le député en fait partie), puis du groupe. Il peut éventuellement y avoir d'autres réunions en parallèle (si le député est membre d'autres organes). Le programme de l'après-midi, en revanche, est quant à lui beaucoup plus chargé et complexe. Après les questions d'actualité, « exercice obligé mais également passionnant », les députés font face à de nombreuses sollicitations, entre lesquelles ils doivent trancher : travail en commission(s), avec souvent des rapports techniques, audits au sein des

missions d'information, etc. **Choisir, cela signifie alors déterminer là où l'on sera le plus utile.**

Le **mercredi** matin est consacré aux réunions des commissions permanentes, où les députés peuvent être sanctionnés pour leur absence – ce qui a, selon M. Guy Geoffroy, profondément changé les choses. Avant cela, il faut généralement arbitrer entre plusieurs réunions ou petits-déjeuners de travail. L'après-midi, quant à elle, est semblable à celle du mardi.

Il s'agit ainsi de deux journées commençant très tôt et pouvant se poursuivre très tard – à tout le moins le mardi soir. En effet, les règles de l'Assemblée nationale exigent qu'il y ait au moins huit heures d'intervalle entre la fin de la séance de nuit et le début de celle du lendemain matin. Or, comme il n'y a pas de séance le mercredi matin – réservé aux réunions de commission – les débats peuvent se poursuivre le mardi soir jusqu'à une heure très avancée de la nuit. Au contraire, la séance reprenant à 9 heures 30 le jeudi, il est rare que les députés siègent au delà d'une heure du matin le mercredi soir.

Le **jeudi** est également consacré à la séance publique avec, souvent, des réunions de commission dites de l'« article 88 » en référence à l'article 88 du règlement de l'Assemblée (on y examine, très rapidement, les amendements déposés sur le texte issu des travaux de la commission). *De facto*, les députés ne sont présents à Paris le jeudi que dans deux situations : soit ils sont directement concernés par le texte discuté, soit ils sont de permanence au sein de leur groupe – ce qui peut se révéler très ennuyeux, s'ils ne sont pas spécialistes du domaine en discussion. Car concrètement, sur de très nombreux textes, il n'y a en réalité que quelques parlementaires très pointus sur le sujet, capables de faire bouger les lignes.

Le reste de la semaine est généralement consacré au travail en circonscription. Le **lundi** peut certes être partiellement occupé par les affaires parlementaires, notamment lors de l'examen de la loi de finances. Mais généralement, M. Guy Geoffroy passe son lundi matin en mairie, avant de tenir une réunion de point global avec la direction générale. Après le déjeuner-réunion, il passe l'après-midi dans sa permanence, et la soirée au bureau municipal.

Le **vendredi** est bien souvent la réplique du lundi. Il convient néanmoins de garder à l'esprit que les députés peuvent malgré tout être appelés en séance publique, si, sur un texte, ils sont rapporteurs ou représentants de leur commission ou porte-parole de leur groupe. En ce sens, le temps législatif programmé a été une véritable avancée, puisque les députés savent désormais à l'avance, avec précision, quand les textes sur lesquels ils se sont investis seront discutés. Auparavant, il était fréquent de devoir réorganiser en urgence son agenda pour pouvoir assister à une séance publique.

Le **week-end**, enfin, est généralement un moment privilégié pour la rencontre avec les citoyens, dans le cadre d'événements associatifs surtout, mais également de réunions partisans.

Être parlementaire, selon M. Guy Geoffroy, c'est donc une passion, mais une passion exigeante. Elle suppose que les députés aient des collaborateurs de confiance, qu'ils connaissent et qui les connaissent, et savent ainsi arbitrer d'eux-mêmes entre une partie des sollicitations – autant au Parlement qu'au plan local. Il faut également essayer de garder la santé, dans la mesure où un tel rythme exige une véritable résistance physique. Enfin, il faut aussi parvenir à donner, malgré tout, de la densité aux espaces privilégiés de la vie familiale.

M. Patrick Le Lidec a introduit son intervention en précisant qu'il était impossible de parler de l'agenda *des* parlementaires : au contraire, on ne peut qu'évoquer *les* agendas des parlementaires, tant ceux-ci sont différents d'un député ou d'un sénateur à l'autre. Ainsi, certains consacraient 80 % de leur temps au travail parlementaire, tandis que, pour d'autre, le mandat national serait un mandat d'appoint, de sécurité et de confort, l'essentiel de leur temps se passant en circonscription.

Etudier les agendas des parlementaires se révèle difficile, compte tenu de l'absence de données chiffrées. Néanmoins, certains élus mettent leurs agendas en ligne. D'autre part, il demeure possible de procéder par questionnaire : c'est ce que M. Patrick Le Lidec lui-même a mis en place avec d'autres collègues, à l'occasion d'une enquête sur le crédit collaborateur lors de la XII^e législature. Celui-ci révèle précisément les priorités des parlementaires et, à travers elles, leur gestion du temps.

On constate donc, en premier lieu, d'importantes variations entre les parlementaires, certains étant davantage présents à Paris pour le travail législatif. Une implication particulière dans un texte de loi amènera ainsi un député à fréquenter ponctuellement l'hémicycle avec beaucoup plus d'assiduité. Plus généralement, dès lors qu'un parlementaire est parvenu à s'imposer comme spécialiste d'un domaine spécifique, son agenda se trouve largement déterminé par l'actualité de cette spécialité : commissions, missions d'informations, séances publiques, mais aussi présidences d'associations, etc. La vie familiale, dans ce cas, a généralement tendance à devenir une variable d'ajustement.

On observe néanmoins, pour l'immense majorité des parlementaires, un socle minimal de présence parisienne, réduit à deux jours : les mardis et mercredis. Il faut donc bien parler d'agendas multiples se superposant : agenda régulier, agendas sectoriels – différents pour chaque spécialiste –, agendas électoraux – différents pour chaque élection –, avec des variations individuelles très marquées.

Il est ainsi intéressant d'étudier les agendas des parlementaires, dans la mesure où ceux-ci sont révélateurs de leurs contraintes, de leurs opportunités et de leurs préférences.

Les députés et les sénateurs voient en effet tout d'abord peser sur eux une série de **contraintes**, allant parfois à l'encontre de leurs préférences personnelles. Ces contraintes peuvent relever de la manière dont ils ont été élus dans leur circonscription – largement, ou de justesse –, de l'étendue de leur circonscription – qui oblige parfois à ouvrir plusieurs permanences physiques, impliquant un temps de déplacement très important –, etc. Il en ressort que ceux qui ont le moins de contraintes locales peuvent s'investir davantage dans le travail parlementaire.

Mais cette dimension de contrainte dépend également de la perception, subjective, des **préférences** des parlementaires : pour certains, « serrer les mains » sur les marchés est une contrainte, pour d'autres une préférence, à laquelle ils vont consacrer bien volontiers davantage de temps.

Enfin, tous les parlementaires ne se voient pas offrir les mêmes **opportunités**. L'espace parlementaire est concurrentiel : il y a une hiérarchie *entre* les commissions, une hiérarchie *au sein* des commissions, et les possibilités qui s'offrent à chacun dépendent également de cette donnée. La question de la taille du groupe parlementaire se pose par

ailleurs : en tant que membres d'un petit groupe, chaque élu communiste, par exemple, a plus souvent l'occasion de s'exprimer dans l'hémicycle que chaque député UMP. De la même manière, il existe également une différence de formation : les parlementaires universitaires ou haut fonctionnaires, de part leurs compétences, sont souvent bien plus présents dans les hémicycles. Enfin, la proximité de la circonscription avec Paris est également un facteur déterminant : les élus parisiens et franciliens peuvent généralement se permettre d'avoir des assistants peu spécialisés, faisant tous à la fois un travail de représentation et un travail législatif. A l'inverse, pour certains, l'incapacité à se faire une « belle place » au sein du Parlement peut créer de la frustration, et entraîner *in fine* un repli sur la circonscription.

Il est ainsi possible, selon M. Patrick Le Lidec, de conclure en dégagant trois types de députés et sénateurs :

– Tout d'abord, les parlementaires qui passent le moins de temps possible à Paris – généralement du mardi matin au mercredi 16 heures. Ils interviennent généralement peu, mais tendent à être, pour « compenser », des professionnels de la question écrite, absorbés de surcroît par des tâches de « représentation » (les vœux, par exemple).

– En deuxième lieu, les parlementaires législateurs, investis dans l'espace parlementaire proprement dit (probablement une centaine de députés).

– Enfin, les parlementaires investis dans un autre espace – généralement partisan, mais éventuellement professionnel. Ils compenseraient alors leur faible visibilité au Parlement par une grande présence dans les médias et recruteraient leurs assistants en fonction.

M. Guy Geoffroy a précisé tout d'abord qu'un autre élément lui semblait participer à structurer l'activité du parlementaire : le fait d'appartenir, ou non, à la majorité. En effet, un parlementaire de la majorité pourra bénéficier de bien davantage d'influence sur la législation. A l'inverse, si les élus de l'opposition peuvent parfois faire valoir leur « art technico-politique » sur certains textes très précis, leurs espérances de succès politique sont généralement beaucoup plus limitées, et ils doivent alors se borner à être des « bretteurs politiques ».

D'autre part, outre les contraintes, les préférences et les opportunités, M. Guy Geoffroy a tenu à ajouter que les députés et les sénateurs sont amenés à accepter certaines activités parce qu'on le leur demande : engagement au sein d'associations d'élus (maires de France, régions de France, écomaires de France...), d'institutions, d'événements associatifs etc. Leur présence permet de donner du poids à ces actions, et ils ressentent donc à leur égard une certaine responsabilité en tant que parlementaires.

En ce qui concerne les diplômes des parlementaires, M. Guy Geoffroy a tenu à ajouter que, selon lui, il ne s'agit pas d'un facteur réellement discriminant. Il y a certes peu d'ouvriers au Parlement, mais il y a également finalement peu d'énarques, et moins d'enseignants qu'auparavant. Parallèlement, de nombreux parlementaires sont médecins, chefs d'entreprises, agriculteurs, et chacune de ces catégories professionnelles a donné de grands législateurs – y compris parmi des élus étant (très) peu diplômés. Ainsi, selon M. Guy Geoffroy, avoir de grands diplômes « peut ne pas nuire », mais n'est en rien décisif ou fondamental – d'autant plus que l'élection ou non d'un député est liée avant tout à la majorité présidentielle, et à l'investiture du parti.

Enfin, M. Guy Geoffroy est revenu sur l'idée d'une contrainte de la circonscription, qui obligerait le parlementaire à rester le moins de temps possible à Paris. Or, lui-même n'a jamais ressenti d'animosité envers les activités parlementaires : les citoyens, dans la réalité, lui semblent faire très clairement la part des choses, et il ne s'est jamais vu reproché sa présence au Parlement, précisément pour faire le travail pour lequel il a été élu.